



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS
PROFESSIONNELS MARITIMES **FFSPM**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Organisations patronales et salariales représentatives des entreprises de pêche française et de leurs salariés

30 janvier 2024

LES PECHEURS AUSSI SONT TRES EN COLERE !

Les crises successives des secteurs de la Pêche et de l'Agriculture sont la conséquence de problèmes communs issus de politiques communautaires intraitables et d'un carcan environnemental devenu totalement irrationnel. Si ces deux secteurs sont solidaires et capables de se rapprocher dans une communauté d'actions, le secteur Pêche, dans le cas présent, considère que chacun doit faire valoir individuellement ses problématiques auprès du Gouvernement.

La pêche française n'existerait pas et n'existera pas sans cette Politique Commune de la Pêche. Depuis plusieurs années, son administration, sa gestion et son orientation, ont pour conséquence de détruire l'esprit européen. Le contrat sociétal initial qui a présidé à la création de la PCP est en passe d'être rompu. Face à une incapacité des autorités publiques françaises et européennes de continuer à donner un sens aux métiers de la pêche, la PCP fait donc l'objet d'un rejet sans cesse croissant de nombreux pêcheurs français et également européens.

Les organisations syndicales tiennent à rappeler au Gouvernement Français et à tous les Etats membres de l'Union Européenne, qu'il a été délégué à la Commission européenne la compétence exclusive en matière de gestion des pêches ! Cette même Commission qui s'abstient de défendre la légitimité de la pêche européenne, qui ne protège plus et ne soutient plus les entreprises de pêche, qui entretient des contraintes hors d'âge devenues injustifiées... qui nie, dans le fait, tout souci d'assurer une égalité de concurrence entre les entreprises de pêche européennes et celles hors Europe, tout en imposant aux premières des coûts d'exploitation largement supérieurs.

Ras-le-bol que concrétise l'exemple du Plan Cétacés que le juge français des référés suspend, à la demande de 4 organisations non gouvernementales, sur un prétexte d'urgence que ni l'Union européenne ni les scientifiques n'ont pas eux-mêmes invoquée. L'interdiction de pêche de 30 jours ordonnée par le juge ne résoudra rien, au contraire, alors que toute une filière et une économie directe et induite dans les territoires littoraux sont placées en situation de faillite collective, sans perspective d'avenir.

Il nous est donc totalement incompréhensible de devoir subir ce diktat de certaines organisations environnementales qui n'ont de cesse de faire des recours devant les tribunaux administratifs ou le Conseil d'État pour prendre le pas sur la gestion de la pêche et entraver encore davantage nos activités.

Les pêcheurs veulent travailler et vivre dignement de leurs métiers, pas être indemnisés ! Ils le font dans des conditions sociales et environnementales parmi les plus vertueuses au monde dont ils n'ont pas à rougir. Ils sont les sentinelles de la mer et les premiers intéressés par des océans en bon état pour une pêche durable et responsable qui assurent la souveraineté alimentaire des citoyens français et européens, tant rappelée en pleine période COVID.

Nous demandons au Gouvernement de défendre les intérêts du secteur de la pêche dans le cadre d'une politique communautaire, qui soit réellement intégrée, et où la production alimentaire primaire et l'autosuffisance sont de véritables principes fondamentaux. A défaut de quoi la pêche française n'existera plus.

Nous disons :

- STOP aux multiples contraintes communautaires et administratives !
- STOP à la judiciarisation nationale des activités de pêche qui se superpose à la Politique Communautaire !
- STOP au mille-feuille réglementaire. Nous demandons de vrais engagements de simplification administrative !